

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19, sous la présidence de M. Eric HALBOURG, Maire.

Étaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, SOURINTHA Florence, FOULON Nicolas, MONTIER Nadine, RENOULT Jean-Luc, HUBERT Thierry (*Président de la Régie de Transport*).

Excusés : CAPPÀ Vanessa donne procuration à HALBOURG Eric, DELAUNAY Angéline donne procuration à DELAUNE CAUVIN Astrid, CURY Nathalie donne procuration à RENOULT Jean-Luc, BIARD Christophe donne procuration à PETIT Yves, LIENAFÀ Dominique, MABIRE Yoanick.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : M. FOULON Nicolas

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

BUDGET 2021 RÉGIE DE TRANSPORT

M. le Maire propose le Budget Primitif 2021 de la Régie de Transport :

Après délibération, il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé :

Il est équilibré en dépenses et en recettes comme suit

Section d'exploitation : 18 001 Section d'investissement : 29 033

BUDGET 2021 COMMUNE

M. le Maire présente au Conseil le projet de Budget Primitif 2021. Il rappelle que le CCAS étant dissous (délibération du 16 décembre 2020), le solde créditeur (3 459.22 soit 3 459) en fonctionnement a été intégré au Budget Communal 2021 au 002.

Après l'avoir étudié, et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le Budget Primitif 2021, tel que proposé par M. le Maire.

Il est équilibré en dépenses et en recettes comme suit

Section de fonctionnement : 748 045 Section d'investissement : 616 435

INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES – 220 ET MODIFICATION DU 145 (M. DALIBERT et M. PETIT)

M. le Maire informe les conseillers que l'indice 220 et l'indice 145, sise la Clairière ont été recensés par le CETE de Rouen en 2002. M. Dalibert et M. Petit, propriétaires de parcelles concernés par l'un ou les deux indices de cavités souterraines, ont fait appel à la société For&Tec pour réaliser ces sondages.

- Considérant le rapport fourni par la société For&Tec en date du 25 février 2021, nous proposant la modification de l'indice 145 et le maintien du périmètre de sécurité à 35 m autour de l'indice 220.

- Considérant l'avis de la DDTM dans son mail du 2 avril 2021 par M. Arnaud QUINIOU, Chargé de Mission, nous proposant :

- le maintien du périmètre de risque de 35 m autour de l'indice 220.

- la suppression de la parcelle napoléonienne indicée 145, de la remplacer par le puits d'accès 145a (suivant page 8 du rapport), de conserver l'emprise de l'ancienne parcelle napoléonienne sur le RICS de Motteville, et de préconiser des suivis de décapage pour tout nouveau projet implanté sur cette parcelle napoléonienne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sur proposition de M. le Maire, décident à la majorité des votes (12 pour et 1 abstention) :

- de maintenir un périmètre de sécurité de 35 m autour de l'indice 220.
- de supprimer de la parcelle napoléonienne indiquée 145, de la remplacer par le puits d'accès 145a (suivant page 8 du rapport), de conserver l'emprise de l'ancienne parcelle napoléonienne sur le RICS de Motteville, et de préconiser des suivis de décapage pour tout nouveau projet implanté sur cette parcelle napoléonienne

INFORMATIONS DIVERSES

M. Foulon demande s'il y aurait une possibilité pour les agents communaux de mettre en place des chèques vacances. M. le Maire indique que la question a déjà été soulevée et que ce type de service proposé aux agents communaux ne présentait pas un intérêt suffisant pour la plupart d'entre eux. La réflexion se poursuivra néanmoins.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sauf changement, les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Au vu du contexte sanitaire actuel, il va proposer à la préfecture de changer le lieu d'élection (école) et également l'emplacement des panneaux d'affichage.

M. le Maire indique qu'une modification de priorité va être réalisée à l'entrée d'agglomération, pour les véhicules provenant de Flamanville. En effet, le Stop situé Avenue des Comtes de Germiny sera supprimé. Sur la Départementale 336 Route de Flamanville, un panneau Stop sera posé à l'entrée de Motteville. La direction des routes a été consultée, et un arrêté sera pris dans ce sens (panneaux d'agglomération et stop).

La séance est levée à 20h50.